

SEANCE DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Mmes Nathalie PHILIPPE - Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN - Delphine CALICIS - Corinne CADARS

Absents : Céline BEGIN - Adeline GATIMEL - Jean-Paul HUC - BES Patrice (exc)

Jacqueline GASSIN a donné procuration à Karine BERTRAND

Benoît MARCOUL a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI

Olivier BOUTIN a donné procuration à Michel BONNET

Secrétaire : Corinne CADARS

Compte rendu de la réunion du 19.12.2017 : adopté à l'unanimité

DELIBERATION VENTE CAVEAU CIMETIERE CAHUZAC (N° 01-2018)

Suite à la procédure de reprise des sépultures sans titre de concession, le caveau CAHUZAC-BOUDET n° 194, carré 6 du cimetière n° 1 de Cahuzac est vide et présente un intérêt patrimonial.

M. le maire propose de vendre le caveau avec la concession.

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre la concession avec le caveau pour un montant de 2 000 €.

DEVIS PLACE DE MAAR (N° 02-2018)

M. le maire informe le conseil que la communauté d'agglomération a prévu les travaux de la Rue de la Brèche mais il manque une partie de la Rue de l'église et Place de Maar. Ces 2 chantiers doivent se faire en même temps pour éviter de revenir dans ce quartier et casser ce qui vient de se faire.

Il présente les devis d'Alain BADO

- honoraires 2 527.20 € TTC

- travaux 52 382.40 € TTC

Après délibération, le conseil municipal

- autorise M. le maire à signer les honoraires de M. BADO, maître d'œuvre demeurant à Causcade (82)

- charge M. BADO de consulter les entreprises afin d'exécuter les travaux en même temps que la partie faite par la communauté d'agglomération.

DELIBERATION REMBOURSEMENT CONCESSION VIANET ET DEMANDE DE RETROCESSION DE CONCESSION (N° 03-2018)

M. le maire, sur la demande présentée par M. Pascal VIANET, domicilié à ANGOUSTINE VILLENEUVE 66760, 13 Route de Font Romeu, nous indiquant vouloir rétrocéder à la commune la concession n°16 acquise le 02/11/2017 et identifiée dans le cimetière de SALETTES n° 5

Attendu que :

- Le demandeur est le titulaire (*ou ayant-droit*) de la concession
- Que cette dernière est vierge de tout corps

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'accéder à la demande de M. Pascal VIANET
- d'autoriser M. le maire à régulariser cette rétrocession moyennant le prix de 432 euros qui seront versés à M. VIANET.

AUTORISATION A M. MONTEAN POUR AMENAGER L'ACCES A SA PARCELLE (N° 04-2018)

Vu la demande de M. MONTEAN, demeurant sollicitant l'autorisation de créer une entrée sur la parcelle C 1237 (ex 888) propriété du domaine Saint-Vincent,

Considérant qu'il convient de sécuriser par ce nouvel accès les services de la Poste et de tout fournisseur en leur évitant de faire demi-tour sur la route de Cordes

Le conseil municipal, donne avis favorable à cette demande et autorise M. MONTEAN à créer un accès sur la parcelle 1237 section C en abord de la Route de Cordes.

PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

A la faveur de l'épisode pluvieux qui n'a pas épargné notre commune depuis plusieurs dizaines de jours nous avons pu constater que les toitures des ateliers municipaux route des tres cantous à Cahuzac présentaient de très nombreuses gouttières malgré les divers remaniements que nous faisons régulièrement.

M. le Maire propose dans le budget 2018 d'inscrire la réfection complète de la toiture avec changement des tuiles. Il propose que nous en profitions pour installer une surface de panneaux photovoltaïques savoisiennes sur les 220 m².

Après discussion le conseil à l'unanimité décide de lancer une double consultation, à la fois pour obtenir des devis propres au photovoltaïque et des devis propres à la réfection des toitures.

DEVIS BARNUM

Suite à la réunion du 19.12.2017 par laquelle Mme BERTRAND était en charge d'obtenir des devis pour l'achat de barnums,

Vu le devis de France Diffusion de Minihiy-Treguier (22) d'un montant de 2 782.40 € TTC portant sur l'achat de 2 barnums floqués au nom de la commune de Cahuzac sur Vère

Le conseil municipal, après délibération, accepte ce devis et charge Mme BERTRAND de commander les 2 barnums.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2018.

SUBVENTION TABLEAU GRANEJOULS (N° 05-2018)

Suite au courrier de la Région stipulant que pour être subventionné le devis du tableau doit être d'un montant supérieur à 5 000 €,

Vu que le rapport de restauration n'est pas chiffré par la restauratrice,

Le conseil municipal, accepte le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	5 000.00 €
TVA 20 %	0.00 €
MONTANT DES TRAVAUX TTC	5 000.00 €
Autofinancement (reste) 30 %	1 500 €
Subvention DRAC 20 %	1 000 €
Subvention Département 20 %	1 000 €
Subvention Région 20 %	1 000 €
Subvention Objets d'Arts 10 %	500 €

OUVERTURE D'UN POSTE AGENT TECHNIQUE SAISONNIER (N° 06-2018)

Considérant que M. Frédéric PRADEL est en formation pour une longue période (permis poids lourds, CACES), il est nécessaire de créer un poste d'agent technique saisonnier afin de soulager l'agent technique qui se retrouve seul pour accomplir les tâches paysagères (mise en place des jardinières, plantations des fleurs, nettoyage des places), l'entretien technique et la petite voirie.

Après délibération, le conseil municipal accepte d'ouvrir un poste d'agent technique saisonnier pour 2 mois.

FORFAIT MENAGE SALLES (N° 07-2018)

Vu le bilan des locations des salles,

Vu le taux d'occupation des salles,

Vu l'estimation du coût de nettoyage par un employé municipal,

Considérant qu'il n'est pas possible de faire intervenir l'entreprise de nettoyage plus souvent,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de demander un chèque de caution de 50 € qui sera encaissé dans le cas où le nettoyage de la salle louée ne serait pas fait, en supplément du chèque de caution pour dégradations de 800 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Battue aux pigeons : samedi 10 février 2018 de 8 h à 17 h 30 en partenariat avec les communes de Vieux, Alos, Cestayrols et Senouillac
- Mme CAUSSE Jocelyne, responsable de la cuisine centrale sera absente du 17 mars au 31 mars. Les repas seront produits par la société « Anseble » en provenance du site de préparation de Baraqueville (Aveyron)
- Une pose de plots sur le parking de l'école côté grillage est prévue pour garantir la sécurité de l'accès piétons et portail d'entrée.
- La CDC a transféré les prêts relatifs aux logements « Les Hauts de Cahuzac » à la commune. Le capital restant dû au 31.12.2017 est de 938 365.20 € pour un et 751 471.01 € pour l'autre. Il a été demandé le transfert du prêt de la CARSAT pour un montant capital restant dû de 228 767.70 € (taux 0)
- Le marché festif initié par la Commune est fixé au jeudi 19 juillet 2018
- Mme GASSIN demande à ce que les lignes électriques soient enterrées sur le hameau d'Arzac
- Nids de poules à Fontfargue à signaler à l'agglomération Gaillac Graulhet
- Prévoir deux panneaux « interdiction poids lourds sauf engins agricoles » sur la Route des Tres cantous
- M. GIORGIUTTI présente les projets d'urbanisation de Cahuzac établi par la CAUE du Tarn et destinés à être la base des décisions à prendre lors de la prochaine révision du PLUI
- Date du prochain conseil : mardi 13 mars 2018 à 20 h 30.

(Séance levée à 22 h 52)